

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURE BAIL COMMERCIAL

**LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES :  
Le 13 septembre 2024 – 17h00**

**Publié le : 12/08/2024**

**Durée de la consultation : 5 semaines**

### 1. Objet de la consultation :

La Communauté d'Agglomération du Cotentin est propriétaire du bâtiment « Le Raz Blanchard », situé sur les parcelles AB42 et AB59 de la commune de Tréauville (50340), aux abords immédiats du Domaine public portuaire de Diélette.

Le présent appel à candidature a pour objectif de conclure un bail commercial pour la reprise d'une activité dans les lieux.

Configurés pour accueillir un commerce de bouche de type restaurant, la priorité sera donnée aux propositions s'inscrivant dans ce champ et une attention particulière sera portée sur la complémentarité du projet par rapport à l'offre déjà existante à proximité.

L'activité devra contribuer à la vie du port et à la dynamique d'animation recherchée pour cette zone portuaire et touristique qui accueille un public local, national et international (notamment anglo-normand et anglais).

A ce titre, il sera souhaité que l'établissement soit ouvert sur la plage annuelle la plus large possible, et plus particulièrement entre les vacances de printemps et celles de la Toussaint.

**L'établissement dispose d'une licence IV. Location à bail sans fonds de commerce.**

### 2. Caractéristiques et contraintes techniques, administratives et financières

Le local commercial, d'une surface totale de 287 m<sup>2</sup> occupe une partie du rez-de-chaussée (86,80 m<sup>2</sup>) du bâtiment « Le Raz Blanchard » et l'étage complet du bâtiment. Il est composé d'une salle de restauration de 100 m<sup>2</sup>, d'une terrasse avec vue sur la marina de 52,90 m<sup>2</sup>, d'une cuisine de 23,60 m<sup>2</sup> et de nombreux espaces de rangement, stockage et préparation.

Les plans détaillés sont annexés au présent avis. Photos sur demande à [portdielette@lecotentin.fr](mailto:portdielette@lecotentin.fr)

Le local est mis en location en l'état. Les éventuels travaux d'aménagement nécessaires à l'activité du candidat seraient à la charge de ce dernier après accord du propriétaire.

Le loyer pour l'année 2024 s'élève à 1903,06 TTC par mois. Un dépôt de garantie de 1000 € sera demandé.

Le local est à pourvoir au plus tôt dès la fin de la présente procédure d'appel à candidature.

**Les candidats souhaitant visiter le local contacteront le bureau du port au 02.33.53.68.78 pour prendre rendez-vous.**

3. Constitution du dossier de candidature :

La proposition de candidature devra comprendre les pièces suivantes

- Une fiche de présentation du candidat (nom ou raison sociale du candidat – forme juridique – n° SIRET – adresse – références / expérience dans une activité similaire).
- Une note détaillée du projet du candidat sur l'activité envisagée ainsi que les moyens techniques et humains mis en œuvre pour l'exercice de cette activité.
- Le planning d'exercice de l'activité (date d'ouverture de l'établissement ; dates et horaires d'ouverture en saison et, le cas échéant, hors saison)
- Le plan d'affaire prévisionnel et le plan de financement de l'activité.

4. Date et heure limite de réception des candidatures :

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 13/09/2024 – 17h00

**Les plis devront être remis à l'adresse suivante**

**Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin  
Communauté d'Agglomération du Cotentin  
Pôle de proximité des Pieux  
31 route de Flamanville  
50 340 LES PIEUX**

Ils seront adressés, par voie postale, sous pli recommandé avec avis de réception, ou remis sur place contre récépissé.

L'enveloppe contenant l'ensemble des documents demandés devra comporter les mentions suivantes : « Appel à la concurrence pour l'occupation d'un local commercial – Port de Diélette, – **« NE DOIT PAS ETRE OUVERT PAR LE SERVICE DU COURRIER ->**

5. Critères d'attribution :

L'analyse des propositions et le choix du candidat seront effectués selon les critères suivants, classés par ordre d'importance décroissant :

<b>CRITERES</b>
♦ La cohérence du projet, la capacité à proposer de l'animation sur le port, le public visé, la complémentarité avec les commerces existants
♦ L'amplitude d'ouverture (par période, saison / hors saison : jours et horaires)
♦ Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exploitation de l'activité envisagée
♦ L'expérience professionnelle du candidat dans une activité similaire

**Annexes :**

- **Plan d'aménagement du bâtiment**
- **Vue d'ensemble**